

Article 1 : Habitat Audois, l'Office Public de l'Habitat de l'Aude, situé 1, place Saint-Etienne à Carcassonne, organise un concours **à l'attention exclusive de ses locataires** (tous ceux présents dans un logement d'Habitat Audois au 30/09/2022), dans le cadre de son centenaire.

Ce jeu-concours gratuit se décompose en deux parties, un concours « **Les vacances comme à la maison** » et un concours « **Mon chez moi à moi** », selon les modalités du présent règlement consultable sur le site internet d'Habitat Audois (www.habitat-audois.fr), à son siège situé 1, place Saint-Etienne à Carcassonne et auprès de l'office de Maître Pierre Vergé, huissier de justice, la SELARL MVB sise au 47, boulevard Jean Jaurès à Carcassonne. La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 : Déroulement du jeu-concours

Le jeu-concours lié au centenaire d'Habitat Audois et réservé à ses locataires est ouvert **du 30 septembre 2022 (à 00h01) au 6 novembre 2022 à minuit (00:00)**. Il propose deux façons de participer, possibilité étant laissée à chaque foyer de participer aux deux jeux si les conditions de participation sont remplies.

1/ un concours photos, « Les vacances comme à la maison », à partir de 12 ans et sans limite d'âge.
Sélection de 5 gagnants par un jury.

2/ un concours basé sur les jeux de construction, eux-mêmes pris en photos, « Mon chez moi à moi », à partir de 5 ans jusqu'à 11 ans révolus. Sélection de 5 gagnants par un jury.

Il est toutefois impératif qu'un mineur qui souhaite participer au jeu-concours, participe par l'intermédiaire de ses parents. On entend par « parents », la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale à l'égard du mineur (père et/ou mère, ou représentant légal). Toute participation d'une personne mineure est donc effectuée sous l'entière responsabilité du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale. Habitat Audois se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, a fortiori lors de l'attribution des lots. Habitat Audois serait contraint de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis. Dans ce cas, tout gain potentiellement obtenu durant le jeu-concours serait immédiatement annulé.

Les photographies (**2 maximum autorisées par participation pour chaque jeu-concours**) qui serviront pour le concours seront à adresser exclusivement par mail à l'adresse : communication@habitat-audois.fr selon les conditions et modalités ci-après.

Article 3 : Conditions de participation

- ✓ **pour le concours « Les vacances comme à la maison »**
Le jeu-concours est ouvert à tout locataire d'Habitat Audois et à leur enfant âgé de 12 ans (au moment du concours) et plus. Sont exclus tous les employé(e)s d'Habitat Audois résidant dans un logement de notre OPH, ainsi que leurs enfants.
→ *le locataire ou son enfant (de 12 ans et plus) devra, à l'aide d'objets symbolisant les vacances, avec les effets de son choix -sans occasionner de dégâts/détériorations au logement-, et avec la présence ou non de personnes sur la photo, recréer une ambiance de vacances au sein de son logement.*

- ✓ **pour le concours « Mon chez moi à moi »**
Le jeu-concours est ouvert aux enfants de locataires âgés de 5 à 11 ans (au moment du concours). Ne peuvent pas participer les enfants de locataires employés d'Habitat Audois.
→ *l'enfant du locataire devra, à l'aide de jeux de constructions (type lego, playmobil, kapla et dérivés), réaliser une représentation de sa maison « idéale », qu'elle soit réaliste ou fantaisiste.*

Il ne sera admis qu'une seule participation par foyer (famille dans le même logement) pour chaque concours, à l'exception du concours « Mon chez moi à moi » (autant de réalisations que d'enfants du foyer en âge de participer).

Article 4 : Modalités de participation

- Pour les 2 jeux-concours « Les vacances comme à la maison » et « Mon chez moi à moi » : les photos (2 autorisées par concours, cf. article 2) seront à transmettre, jusqu'au 6 novembre 2022 minuit, exclusivement sous format numérique en bonne définition (au minimum 500 Ko par photo, jusqu'à 3 Mo maximum), par mail à communication@habitat-audois.fr

Le mail d'envoi validant la participation devra obligatoirement indiquer les nom/prénom/adresse postale complète et N° de locataire (cf. avis d'échéance) ainsi que le N° de téléphone (ou n° tél du représentant légal pour les mineurs). Le prénom et l'âge de l'enfant du locataire devront également être précisés s'il est le participant indiqué sur l'un ou l'autre jeu-concours.

Les photos envoyées devront être libres de droit. Si celles-ci représentent des personnes, le participant devra avoir obtenu l'autorisation préalable de cette personne ou des parents du ou des mineur(s) figurant sur la photo, pour utiliser cette photo.

Par ailleurs Habitat Audois se réserve le droit d'utiliser ces photos sur son site web www.habitat-audois.fr, sa newsletter « *ça va chez vous* » et sur ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Instagram), exclusivement dans le cadre de la communication autour du jeu-concours.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un jury interne, composé d'employés, d'administrateurs et de représentants des locataires d'Habitat Audois, sélectionnera, au plus tard le 7 décembre 2022, les différents lauréats. Seront retenus pour sélectionner les gagnants les critères comme : l'originalité, la poésie, la fantaisie, l'humour, le respect de la thématique du jeu, etc.

→ *Les photos ne respectant pas le thème du concours seront exclues, ainsi que celles reçues après la date de clôture, ou celles représentant un caractère dégradant ou pouvant porter atteinte à des personnes.*

Pour chacun des deux jeux-concours, 5 lauréats seront sélectionnés par le jury, avec 5 prix/dotations pour chaque à la clé.

Article 6 : Les lots

Le jeu concours est doté au global de 10 lots (5 pour le concours « Les vacances comme à la maison » et 5 pour le concours « Mon chez moi à moi ») qui ne pourront faire en aucun cas l'objet de compensation financière ou d'échange. Habitat Audois se réserve la possibilité de remplacer un ou plusieurs lots en cas d'indisponibilités.

Pour le concours « Les vacances comme à la maison »

1^{er} lot (d'une valeur d'environ 500€) : 1 séjour de 2 jours/1 nuit pour 4 personnes (jusqu'à 5 personnes autorisées sur demande, la 5^{ème} devant être obligatoirement un enfant de moins de 10 ans) dans un Lodge Boat à Gruissan, comprenant également un bon cadeau pour « Le Salin de Gruissan » et des entrées (5 maximum) à l'espace Balneo de Gruissan.

2^{ème} lot (d'une valeur d'environ 300€) : 1 visite guidée en mini-bus et les billets d'entrée (6 maximum) pour la Réserve Africaine de Sigean.

Du 3^{ème} au 5^{ème} lot (d'une valeur unitaire d'environ 50€) : 1 coffret gourmand

Pour le concours « Mon chez moi à moi »

1^{er} lot (d'une valeur d'environ 130€) : 1 Tablette informatique Android Lenovo TAB M7 3GEN (ou équivalent)

Du 2^{ème} au 5^{ème} lot (d'une valeur unitaire de 50€) : 1 carte cadeau Cultura

Article 7 : Les lots destinés aux gagnants ne seront ni reprises ni échangés, ni remplacés en valeur marchande.

Article 8 : Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans restriction ni réserve, du règlement dans son intégralité. Les gagnants majeurs et les parents des gagnants mineurs acceptent, qu'éventuellement, leur image et celle de leur enfant ainsi que leur nom, puissent être diffusés dans les supports de communication d'Habitat Audois (cf. article 4) et dans la presse locale et/ou dans les médias liés au Mouvement HLM.

Article 9 : La responsabilité d'Habitat Audois ne saurait être engagée si ce jeu devait être annulé en cas de force majeure.

Pour le cas où le nombre de participations au jeu concours serait jugé insuffisant par l'organisateur, celui-ci peut discrétionnairement décider de l'annulation de l'organisation du jeu ou de la prolongation des dates du jeu.

Article 10 : Les informations recueillies via les supports transmis (photos) font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du jeu concours (prise en compte de la participation, détermination des gagnants, attribution et acheminement des lots). Ces informations sont destinées uniquement aux services habilités d'Habitat Audois et ne seront pas transmises à des tiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Habitat Audois, soit par courrier, en écrivant au 1 Place Saint-Etienne 11890 Carcassonne Cedex 9, soit par mail à l'adresse: ril@habitat-audois.fr

Article 11 : Ce règlement est déposé à la SELARL MVB, auprès de Maître Pierre Vergé, huissier de justice à Carcassonne, qui en a vérifié la validité. Il peut être consulté sur le site internet www.habitat-audois.fr ou retiré au siège d'Habitat Audois, 1 place Saint-Etienne à Carcassonne, ou adressé gratuitement à toute personne sur demande écrite à l'attention du Service communication ou par téléphone au 04.68.10.32.50.

Carcassonne, le 27 octobre 2022